

ASSOCIATION CRECHE MAITETXOAK

Chemin Olaso

64310 SAINT PEE SUR NIVELLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Présenté lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION CRECHE MAITETXOAK
Chemin Olaso
64310 SAINT PEE SUR NIVELLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'ASSOCIATION CRECHE MAITETXOAK,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRECHE MAITETXOAK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » figurant dans l'annexe des comptes annuels. Le plan comptable approuvé par le règlement ANC n°2014-03 est modifié par le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, ainsi que son incidence sur la présentation des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Saint-Jean-de-Luz, le 27 mai 2026
SOGECA Audit

François LISSAR
Commissaire aux comptes



ANNEXE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	3 566	3 566			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	179 985	141 137	38 848	31 185	7 663
Autres immobilisations corporelles	3 407	2 254	1 153	719	434
Immobilisations corporelles en cours	6 120		6 120	6 120	
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	30		30		30
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	300		300	300	
TOTAL (I)	193 408	146 957	46 451	38 324	8 127
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	991		991		991
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	21 027		21 027	20 403	624
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	305 899		305 899	394 731	- 88 832
Valeurs mobilières de placement	34 694		34 694	112 193	- 77 499
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	212 546		212 546	22 628	189 918
Charges constatées d'avance	535		535		535
TOTAL (II)	575 692		575 692	549 955	25 737
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	769 100	146 957	622 143	588 279	33 864

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles	492 491	492 491	
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	-150 430	-150 430	
Excédent ou déficit de l'exercice	54 978		54 978
Situation nette (sous total)	397 039	342 061	54 978
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	32 900	32 840	60
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	429 939	374 901	55 038
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques		8 000	- 8 000
Provisions pour charges	67 208	88 733	- 21 525
TOTAL (III)	67 208	96 733	- 29 525
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 702	13 692	3 010
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	108 295	73 659	34 636
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		520	- 520
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		28 773	- 28 773
TOTAL (IV)	124 997	116 645	8 352
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	622 143	588 279	33 864
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	1 476 723	1 526 135	- 49 412	-3.24
. dont parrainages	233 736	250 919	- 17 183	-6.85
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	10 329	407	9 922	N/S
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	29 525	53 855	- 24 330	-45.18
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	902	426	476	111.74
Total des produits d'exploitation (I)	1 517 479	1 580 824	- 63 345	-4.01
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	201 517	222 195	- 20 678	-9.31
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	47 015	56 143	- 9 128	-16.26
Salaires et traitements	926 245	966 082	- 39 837	-4.12
Charges sociales	282 678	323 651	- 40 973	-12.66
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 621	8 625	- 4	-0.05
Dotations aux provisions		8 000	- 8 000	-100
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 539	264	1 275	482.95
Total des charges d'exploitation (II)	1 467 616	1 584 959	- 117 343	-7.40
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	49 863	-4 135	53 998	N/S
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	5 116	1 736	3 380	194.70
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	5 116	1 736	3 380	194.70
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2	252	- 250	-99.21
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	2	252	- 250	-99.21
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 115	1 485	3 630	244.44
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	54 978	-2 651	57 629	N/S
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		1 224	- 1 224	-100
Sur opérations en capital		9 083	- 9 083	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		10 308	- 10 308	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		717	- 717	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		6 940	- 6 940	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		7 657	- 7 657	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		2 651	- 2 651	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 522 596	1 592 868	- 70 272	-4.41
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 467 618	1 592 868	- 125 250	-7.86
EXCEDENT OU DEFICIT	54 978		54 978	N/S
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	10 255	1 710	8 545	499.71
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	10 255	1 710	8 545	499.71

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**Préambule**

L'Association Maitetxoak a été créée en 1990 pour proposer une offre d'accueil de jeunes enfants sur le secteur de St Pée sur Nivelle, Sare, Souraide et Ainhoa. Elle est en charge du multi-accueil de St Pée sur Nivelle proposant un accueil collectif et un accueil familial et de la micro-crèche Aldaxka de Sare.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 622 143,46 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 54 977,69 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/05/2026 par le Conseil d'Administration.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation (indemnités salariales, quote-part subventions d'investissement...).

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

2.1.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 05 ans
Matériel et outillage industriels	de 03 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	de 03 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2.1.3 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.1.4 - Contributions volontaires :

Les contributions en travail sont valorisées au SMIC horaire.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	38 024	16 718		46 121
Immobilisations financières	300	30		330
TOTAL	38 324	16 748		46 451

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 566			3 566
TOTAL I	3 566			3 566
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. gén., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	140 541	8 113	7 517	141 137
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	1 746	388		2 134
Emballage récupérables et divers		120		120
TOTAL II	142 287	8 621	7 517	143 391
TOTAL GENERAL (I+II)	145 853	8 621	7 517	146 957

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	20 334
Subventions / financements	9 343
Autres produits à recevoir	289 986
TOTAL	319 663

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	16 702	16 702		
Dettes fiscales & sociales	108 295	108 295		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	124 997	124 997		

4.2 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 639
Dettes fiscales & sociales	54 540
Autres dettes	
TOTAL	62 179

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

6 - Autres informations**6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 67 208 euros.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 64 ans
- le taux de rotation du personnel : moyen
- le taux moyen d'augmentation des salaires: 1.5%
- le taux d'actualisation retenu : 3.4%
- le taux moyen des charges sociales : 45%

6.2 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2520 euros.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes